



Arrangement avec le huissier (procédure belge !!!)

Par **fengshui0**, le **24/10/2008** à **19:37**

bonjour,

j'habite en belgique,le tribunal correctionnel m'as condané a une somme de 15000 euros suite a une bousculade le soir du carnaval.j'ai poussé un pompier qui a glissé ce soir de neige,il s'est fait plâtré pendant 6 mois,ce qui fait que la ville lui a payé (soit disant) les 6 mois de salaire pendant son arret de travail.donc j'ai été condané a rembourser le montant versé par la ville au pompier pendant les 6 mois.un an après ma condanation je reçois un courrier du huissier me demandant de regler la dette qui s'est transformée a 18000 euros a cause des interets.j'ai vite contacté l'huissier en lui proposant 50 euro/mois...il etait d'accord. IL M'a dit qu'il allait reexaminer ma situation dans 6 mois.. ma question est : PEUT-IL VENIR SAISIR MES MEUBLES OU MON SALAIRE MALGRÉ QUE JE RESPECTE LE PAIEMENT DES 50 EURO/ MOIS?

JE COMPTE FAIRE UN PRET POUR ACHETER UNE PETITE MAISON ET JE ME DEMANDE SI L'HUISSIER PEUT SAISIR MA MAISON MALGRÉ que je respecte l'echelonnement : 50 euros/mois !

MERCI A VOUS TOUS DE M'AIDER. ET BON COURAGE A TOUS CEUX QUI SONT DANS MON CAS. LA VIE CONTINUE... :)